



Les Compagnies Loblaw Limitée s'engagent dans un plan d'achat automatique d'actions

BRAMPTON (ONTARIO), le 27 décembre 2024 – Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L; « Loblaw ») a annoncé aujourd'hui avoir conclu un plan d'achat d'actions automatique avec un courtier afin de faciliter les rachats d'actions ordinaires de Loblaw (« actions ordinaires ») dans le cours normal des activités précédemment annoncé (« ANCIB »).

Loblaw a précédemment annoncé avoir reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (« FIT TSX ») pour, au cours de la période de 12 mois allant du 6 mai 2024 au 5 mai 2025, acheter jusqu'à 15 336 875 actions ordinaires, représentant environ 5 % des 306 737 513 actions ordinaires émises et en circulation en date du 22 avril 2024, par l'intermédiaire de la TSX, de systèmes de négociation parallèles ou de toute autre façon permise par la TSX ou en vertu de la loi applicable.

Au cours de la période d'entrée en vigueur du plan d'achat d'actions automatique de Loblaw, le courtier de Loblaw peut acheter des actions ordinaires, et ce, même si elle est censée demeurer inactive en raison des règles relatives aux transactions d'initiés et des périodes d'interdiction qu'elle s'impose. Les achats seront effectués par le courtier de Loblaw sur la base des paramètres définis par Loblaw lorsqu'il ne dispose pas d'information non publique importante sur ses activités ou ses titres, et conformément aux conditions du plan d'achat d'actions automatique. En dehors de la période d'entrée en vigueur du plan d'achat d'actions automatique, les actions ordinaires peuvent continuer à être achetées conformément à la discrétion de Loblaw, sous réserve des lois applicables. Le plan d'achat d'actions automatique a été conclu conformément aux exigences des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 220 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 500 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met l'accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 100 épicerie, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 magasins de Loblaw; ses services financiers offerts par l'entremise des Services financiers le Choix du Président^{MD}; ses

vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et quatre des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du Marché^{MD} et le Choix du Président^{MD}. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedarplus.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : Roy MacDonald, vice-président, Relations avec les investisseurs, au par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca.